
Adoption du procès-verbal de la première sans-culottide, lors de la séance du 1er vendémiaire an III (22 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adoption du procès-verbal de la première sans-culottide, lors de la séance du 1er vendémiaire an III (22 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. p. 341;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_16313_t1_0341_0000_4

Fichier pdf généré le 05/11/2020

Séance du 1^{er} vendémiaire an III

(lundi 22 septembre 1794)

Présidence de BERNARD (de Saintes) (1)

1

La séance est ouverte à onze heures.

Un secrétaire fait lecture des procès-verbaux des séances des 16 et 22 fructidor, dont les rédactions sont adoptées (2).

2

Un autre secrétaire fait lecture de la rédaction du procès-verbal de la première sans-culottide, également adoptée (3).

3

Lakanal présente, au nom du citoyen Gretry, un ouvrage sur les rapports de l'art musical avec l'instruction publique.

Renvoi au comité d'Instruction publique pour faire imprimer l'ouvrage, s'il y a lieu, et comprendre le nom de l'auteur dans la liste des citoyens qui ont droit à la munificence nationale par les services qu'ils ont rendus aux arts utiles à la société (4).

LAKANAL : Citoyens, un artiste musicien dont les divers travaux ont enrichi la scène, Gretry vient de terminer un ouvrage sur les rapports de l'art musical avec l'instruction publique.

La musique, vous le savez, eut chez les anciens une grande influence sur les mœurs publiques ; elle fut toujours l'art favori des cœurs sensibles. J'ai lu l'ouvrage de Gretry avec d'autant moins d'indulgence que je suis son ami,

car c'est à l'amitié surtout qu'il appartient d'être sévère.

Je ne doute pas que cet ouvrage intéressant ne concoure à la grande amélioration sociale, objet de tous vos travaux.

Je demande donc l'envoi de cet important écrit au comité d'Instruction publique, qui le fera imprimer, si, comme moi, il le juge essentiellement utile, et qui comprendra, s'il y a lieu, le nom de l'auteur dans la liste des citoyens qui ont droit à la munificence nationale par les services qu'ils ont rendus aux arts utiles à la société.

Cette proposition est décrétée (5).

4

Un troisième secrétaire donne lecture de la rédaction du procès-verbal du 27 fructidor ; elle est adoptée (6).

5

Les volontaires de la garde-citoyenne de Vedette-Républicaine [ci-devant Philippeville, département des Ardennes (7)] envoient une adresse à la Convention, dans laquelle ils la félicitent sur ses glorieux travaux et sur-tout sur les journées des 9 et 10 thermidor, l'invitant de demeurer à son poste jusqu'à la destruction entière des conspirateurs et des coalisés. Ils ajoutent à cette adresse l'envoi d'une somme de 1 800 L, provenant d'une masse de secours, pour subvenir au premier besoin de leurs concitoyens qui auroient été blessés dans les sorties qu'ils faisoient ; mais qu'ayant repoussé les satellites des

(1) *Débats*, n° 731, 1.

(2) *P.-V.*, XLVI, 1.

(3) *P.-V.*, XLVI, 1.

(4) *P.-V.*, XLVI, 1. Décret non numéroté. Rapporteur Lakanal.

(5) *Moniteur*, XXII, 51. *Débats*, n° 731, 3 ; *J. Fr.*, n° 728 ; *J. Mont.*, n° 146 ; *Mess. Soir*, n° 765.

(6) *P.-V.*, XLVI, 1.

(7) Aujourd'hui en Belgique.